DLP -4-5-66 501812

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION de BORDEAUX (Tél. 92.06.25 et 92.26.94)
(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)
C. C. P. : BORDEAUX 6707-65

Bulletin Technique N° 68 de Mai 1966 — 1966-14

AVERTISSEMENTS

VIGNE

Black-Rot - Il faut continuer la protection des vignes situées à proximité des parcelles incultes, car les projections d'Ascospores vont se poursuivre au cours des prochaines pluies. En outre, les premières taches risquent d'apparaître au début de Mai dans les foyers.

Mildiou - Quelques taches viennent d'être découvertes en Gironde sur deux jeunes ceps dont les feuilles étaient près du sol. Il s'agit là de conditions particulières à bonne exposition et de foyers très limités.

Néanmoins, il importe de supprimer les repousses situées à la base des ceps, surtout dans les vignes non encore déchaussées et de favoriser l'écoulement de l'eau au bout des sillons.

Un traitement général ne s'impose pas. Seules les vignes à exposition favorable aux atteintes de la maladie et qui n'ont pas encore reçu de protection contre le Black-Rot pourront être traitées.

Acariens - Araignée jaune (E. Carpini): Dans les régions où dominent les cépages blancs et en particulier le Sémillon (Entre-deux-Mers, Sauternais, Monbazillac..), l'invasion des feuilles de la base par des adultes se poursuit et nous observons les premières pontes d'été depuis quelques jours.

Les traitements pourront donc débuter à la fin de la semaine.

Utiliser de préférence des acaricides actifs à la fois sur les oeufs, les larves et les adultes.

INFORMATIONS

Glandes perlées : Ne pas confondre les exsudations qui apparaîssent à la suite de la végétation active et de l'humidité sous la forme de gouttelettes brillantes sur les nervures ou les jeunes rameaux avec les pontes d'Acariens.

Oïdium : Dans les foyers de l'an dernier et sur les cépages sensibles, un traitement préviendrait les premières manifestations de la maladie.

T.S.V.P.

P 201

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS

Tavelures des Poiriers et des Pommiers - Les risques de contaminations se poursuivent à partir des Périthèces. En outre, de nouvelles taches risquent d'apparaître au cours de la premières décade de Mai.

Il convient donc d'effectuer un nouveau traitement dès réception de cette note.

Acariens -(P. ulmi) Les éclosions des oeufs d'hiver décroissent dans la plupart des zones fruitières à l'exception de la Vallée de la Dordogne et la région de Bordeaux où elles sont encore très importantes.

Les premiers adultes et les premières pontes d'été sont observés dans le Lot et Garonne.

Nous rappelons la nécessité d'un traitement au cas où il n'aurait pas déjà été effectué.

DEPISTAGE DES FOYERS PRIMAIRES

Comme les années précédentes, la Station d'Avertissements Agricoles organise un concours pour la détection des foyers primaires des principales maladies de la vigne et de la Pomme de Terre.

Une prime de I5 Frs est offerte à la première personne qui nous adressera une feuille de vigne ou une grappe de raisin atteinte de Mildiou ou de Black-Rot, ou bien une fane de Pomme de Terre portant une tache de Mildiou.

Les échantillons seront placés entre deux buvards légèrement humides ou dans un sachet en matière plastique. A chaque envoi, joindre une fiche indiquant les noms, prénoms et adresses des concurrents, la date de la découverte, le cépage, l'emplacement de l'organe atteint, l'importance de l'invasion, la nature du sol et l'exposition.

Pour la Pomme de Terre, une seule prime sera attribuée par département.

Pour la Vigne, une prime est offerte aussi bien pour le Mildiou que pour le Black-Rot dans chacune des appellations indiquées ci-dessous, ainsi qu'une prime supplémentaire pour chaque département pour le vignoble hors appellation.

La Correspondance relative à ce concours sera envoyée comme il est indiqué ci-après:

1° - Station d'Avertissements Agricoles du Sud-Ouest, Chemin d'Artigues, CENON (33)

Gironde : Bourg-sur-Gironde, St-Emilion, Médoc, Graves, Entre-deux-Mers, Sauternes, Ste-Croix-du-Mont.

Dordogne : Monbazillac.

Landes et Lot et Garonne : Bas Armagnac, Haut Armagnac, Tenarèze, Tursan.

2° - Sous-Station d'Avertissements Agricoles, 45 rue de Bellefonds, COGNAC (I6)

Charente-Maritime et Charente : Grande Champagne, Petite Champagne, Borderie, Fins bois.

3° - Sous-Station d'Avertissements Agricoles, 23 rue du Maréchal Joffre, PAU (64)

Basses-Pyrénées : Jurançon, Vic Bilh, Irouleguy, Bellocq.

Bordeaux, le 2 Mai 1966

Le Contrôleur
chargé des Avertissements
C.ROUSSEL

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

Inprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant: L. BOUYX